

MÉMOIRE
AGRANDISSEMENT DU L.E.S. DE LACHENAIE
(SECTEUR NORD)

PRÉSENTÉ PAR LE
PARTI DU RENOUVEAU MUNICIPAL/ÉQUIPE RICHARD LEDOUX

AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Février - Mars 2003

PRÉAMBULE

Le Parti du Renouveau Municipal/Équipe Richard Ledoux compte deux de ses membres au sein du conseil municipal de la Ville de Charlemagne; il s'agit de M. Clément Thériault, conseiller du district numéro 1 et de madame Thérèse L. Aloise, conseillère du district numéro 5. Ces personnes ont adopté le mémoire présenté par la Ville de Charlemagne et appuient sans réserve le présent document.

La vision de notre parti consiste à veiller à ce que les citoyennes et citoyens de notre ville puissent jouir d'une qualité de vie supérieure, tout en bénéficiant des avantages de vivre dans une ville à dimension humaine qui leur offre des services de qualité à un coût raisonnable.

Cela étant dit, Charlemagne, ville de 6000 habitants, faisant partie de la M.R.C. l'Assomption et membre de la Communauté Métropolitaine de Montréal, est située à l'entrée de la région Lanaudière, soit à l'extrémité est de la Ville de Montréal et au carrefour des autoroutes 40 et 640.

Nous sommes aussi à moins d'un kilomètre du lieu d'enfouissement sanitaire actuellement opéré par Usine de Triage Lachenaie, et ne serions qu'à quelques centaines de mètres de distance, si le projet était accepté tel que déposé.

Justement à cause de cette proximité, régulièrement, nous devons vivre avec les nuisances et les irritants générés par cette entreprise. Des promesses nous avaient été faites lors des audiences précédant l'agrandissement demandé (et accordé) de 1995; on devait corriger tous ces problèmes; ces problèmes que nous connaissons et subissons encore à ce jour. Bien sur, ce n'est demeuré que des promesses; depuis, s'il y a eu changements, ce ne fut pas pour améliorer la situation; bien au contraire, elle a empirer.

Bien sûr, comme M. Grenier, Maire de la Ville de Charlemagne l'a fait écrire sur les panneaux un peu partout dans la ville, nous ne voulons pas être la poubelle de la C.M.M. Facile de dire NON, nous ne voulons pas de dépotoir chez nous. Nous retrouvons d'ailleurs des affiches similaires un peu partout dans la ville de Repentigny.

Nous, du PRM, maintenons notre position qui est de s'opposer à tout agrandissement du site actuel, comme d'ailleurs la Ville de Charlemagne s'était, elle aussi opposée à l'agrandissement demandée en 1995. Cependant, après avoir suivi attentivement les séances du B.A.P.E. et après avoir étudié les documents pertinents, nous en venons à la conclusion que, malheureusement, pour le moment présent, notre gouvernement n'aura d'autres choix que d'accepter que se poursuive les opérations d'enfouissement, du moins pour un certain temps. **Cela ne veut nullement dire que nous approuvons l'ampleur et la durée de la présente demande; AU PIRE, NOUS SOMMES DISPOSÉS À SUBIR L'ÉMISSION D'UN PERMIS TRÈS RESTREINT ET CONTRAIGNANT ASSORTI À DES OBLIGATIONS TELLES QUE DÉCRITES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.**

Nous présentons dans ce mémoire, un résumé des nuisances inacceptables que doivent subir les résidents de Charlemagne et tous les résidents riverains de ce site. Nous vous soumettons aussi, distingués membres du Bureau d'Audiences Publiques de l'Environnement, des solutions qui, sans éliminer les irritants majeurs, pourraient au moins contribuer à les alléger.

Identification de certains irritants

Plusieurs associations et personnes vous ont probablement déjà soumis ou vous soumettrons des mémoires tel que le permet le présent processus. La plupart de ces mémoires traiteront, comme nous le faisons aussi, des dangers et nuisances majeures engendrées par l'existence de ce LES dans un environnement passablement urbanisé tel que le notre. Ces éléments négatifs ont considérablement été amplifiées depuis que l'approbation d'agrandissement de 1995 fut accordée. Aujourd'hui, face à l'ampleur de cette nouvelle demande d'agrandissement, en superficie et en hauteur, nous sommes de plus en plus inquiets du fait que, si accepté, les dangers et nuisances n'en seront qu'amplifier et ne deviennent totalement insupportables.

La plupart des irritants ont été discutés lors de la première partie de ces audiences. Ces mêmes irritants avaient aussi été discutés, analysés, contestés lors des audiences de 1995. Partout où le B.A.P.E. tient des audiences pour la création de nouveaux sites ou l'agrandissement de sites existants, nous retrouvons les mêmes sujets de discussion. Pour ces raisons, nous n'en ferons pas une nomenclature complète, nous nous contenterons de mentionner ceux qui sont les plus préoccupants et visibles pour la majorité des gens.

- L'omniprésence des goélands à bec cerclé (et autres espèces)
- Les odeurs nauséabondes
- La valeur des résidences diminuée
- La pollution de l'air, des sols, des cours d'eau
- La détérioration des infrastructures municipales
- L'abondance de circulation de véhicules lourds
- Le bruit

N'ayant pas les connaissances ni les compétences nécessaires pour commenter et débattre sur les questions de qualité de l'air, de contamination des sols et des eaux de surfaces et souterraines, nous laisserons aux spécialistes environnementaux le soin d'en débattre et de démontrer dans quelle mesure le projet d'agrandissement du site d'enfouissement affectera chacun de ces éléments. Dans un même ordre d'idée nous assumons que les corporations municipales concernées, soumettrons par l'entremise de leurs représentants respectifs, des solutions aux problèmes d'infrastructures de transports et de bruits engendrés par l'accroissement plus que substantielles des activités du site d'enfouissement projeté.

Nous limiterons donc notre intervention et nos commentaires aux problèmes causées par les goélands ainsi que le problème des odeurs nauséabondes qui sont des phénomènes facilement observables affectant quotidiennement la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Charlemagne et ceux des environs. Nous soumettrons aussi certaines propositions concernant un programme de redevances que nous croyons justifiés de réclamer pour et au nom des contribuables de Charlemagne.

Les goélands à bec cerclé

L'omniprésence des goélands à bec cerclés constitue l'une des principales nuisances auxquelles sont soumis les résidents de Charlemagne. Leur nombre continuellement grandissant nous empêche de jouir d'activités de plein air tel que la marche, s'étendre au soleil, prendre un repas sur le patio par crainte de recevoir leurs excréments. À cela, il faut ajouter que ces mêmes rejets s'éparpillent partout sur les pelouses, dans les carrés de sable, les piscines, sur les toitures et les autos. Ces oiseaux sont aussi très friands des déchets domestiques disposés en bordure de rues les jours de collecte. Même les « bons » sacs Glad ne peuvent leur résister. Il faut aussi mentionner comme nuisance, les cris stridents et irritants de ces oiseaux. Ces mêmes cris sont agréables à entendre dans un environnement plus propice (sur les côtes de l'Atlantique), mais sûrement pas dans un milieu urbain. Côté pollution environnementale et santé publique, vous admettez que cela est très problématique.

Si ces goélands, qui sont reconnus comme étant des « rats volants », étaient aussi nombreux à circuler au sol au lieu de voler, il y a longtemps que notre ville aurait été désignée ville sinistrée. Pourtant, la pollution causée par ces oiseaux est tout autant dommageable en plus d'être des plus dérangeante. Les études indiquent qu'on a recensé jusqu'à 10 000 de ces oiseaux sur le site de Lachenaie durant certaines périodes estivales; cela signifie beaucoup d'oiseaux qui volent au dessus de nos têtes; beaucoup trop!

Les experts nous ont bien expliqué que ces oiseaux nichent principalement sur l'Île Deslauriers et passent au-dessus de nos têtes matin et soir, pour se rendre sur le site d'enfouissement de Lachenaie. Nous, ce que nous constatons et surtout, ce qui nous préoccupe au plus haut point, ce sont leurs fientes qui nous tombent dessus. Ces excréments polluent et sont nuisibles à la santé, tel que l'a confirmé le **Dr Sylvain Quessy**, et je cite : *« Bien en fait, sur le site, avec les quantités d'oiseaux que vous me mentionnez, c'est certainement significatif en termes d'émission de bactéries, soit pathogènes ou même des bactéries, ce qu'on appelle des bactéries indicatrices comme des E-coli ou des coliformes. »*

Nous exigeons que le promoteur assume à ses frais la responsabilité de détourner par des méthodes d'effarouchement ou autres, la circulation de ces oiseaux, afin qu'ils ne survolent pas notre ville, et bien entendu, les autres endroits habités entourant le site.

Le promoteur utilise déjà ces méthodes d'effarouchement qui tiennent les goélands à l'écart du LES, mais, par le fait même, il en résulte qu'ils survolent plus longtemps au dessus de nos têtes. Nous croyons, qu'en utilisant des techniques d'effarouchement ou d'autres méthodes, il serait possible de réduire considérablement leur présence au dessus de nos résidences.

Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de diminuer la surabondance de ces goélands dans le ciel de Charlemagne ; Ils nous empêchent de vivre normalement à l'extérieur de nos maisons et cela n'est pas acceptable. Le site d'enfouissement de Lachenaie est le grand responsable de cette situation. À eux de solutionner ce problème, et de le faire **MAINTENANT !**

Les odeurs nauséabondes

Les rapports déposés lors des audiences démontrent que les gens de Charlemagne sont ceux qui ont déposé le plus de plaintes auprès du Ministère de l'Environnement. Il est bien connu que peu de personnes téléphonent ou portent plainte pour ce désagrément, car ils savent que les autorités connaissent ce problème d'odeur et que, depuis le temps que ces odeurs nauséabondes provenant du LES Lachenaie sont perceptibles, RIEN de concluant n'a été fait pour corriger la situation. Lorsqu'une personne prend le temps de déposer une plainte officielle, nous sommes convaincus que des centaines de personnes subissent les mêmes préjudices.

Nous avons bien compris les explications savantes de l'exploitant concernant les odeurs. Ils sont des pionniers dans le captage de biogaz ; ils produisent même de l'électricité en les brûlant. Ils dépensent énormément pour éliminer les odeurs. Ils recouvrent le plus rapidement possible les cellules pour éviter la propagation d'odeurs.

Nous savons aussi que, lorsque nous leur rapportons des plaintes d'odeurs, ils ont toutes les réponses. Ces réponses sont , et presque dans l'ordre :

- Impossible que ces odeurs proviennent de chez nous, rien d'anormal à signaler
- Il y a sûrement épandage de fertilisants dans les environs
- Cela peut provenir de marécages situés dans les boisés environnants
- Il y a eu du transport de boues usées; c'est un problème passager
- Il y a eu une défectuosité du système de captage ; c'est déjà réglé
- Nous sommes présentement à installer des nouveaux puits de captage ; justement pour ne plus laisser échapper de ces odeurs

Malgré ces raisons plus ou moins valables, un fait demeure :

IL Y A SOUVENT DE FORTES ODEURS NAUSÉABONDES QUI SONT PERCEPTIBLES PAR TOUS LES RÉSIDENTS DE CHARLEMAGNE ET PLUS PARTICULIÈREMENT PAR LES PERSONNES DEMEURANT DANS LE SECTEUR « PRESQU'ÎLE ».

Bien sûr, la direction des vents fait que, à certains moments, les odeurs sont aussi perceptibles dans d'autres secteurs et, évidemment, ces odeurs sont moins perceptibles et nuisibles lors de grands froids. Presque en tout temps, on n'a qu'à passer devant l'entrée du site, sur l'autoroute 640, pour comprendre la frustration des résidents de Charlemagne qui, trop souvent, sont exposés à ces odeurs intolérables.

Nous exigeons du promoteur qu'il installe des capteurs d'odeurs à des endroits stratégiques dans la ville de Charlemagne et que le Ministère impose des amendes sévères à l'exploitant, chaque fois que des odeurs seront perçus par ces capteurs. Ces amendes devraient être versées à la Ville et les revenus ainsi générés pourraient servir à l'élaboration de projets environnementaux définis par la municipalité.

Perte de valeur des résidences

Il est indéniable que la valeur des maisons de la Ville de Charlemagne est diminuée à cause de la proximité du LES Lachenaie. La valeur des maisons situées dans le secteur de la Presqu'île en souffre encore plus. Pourtant, rien n'est fait, ni par les autorités de Ville de Charlemagne, ni par les représentants gouvernementaux et encore moins par le promoteur, pour compenser ces pertes.

Ne nous méprenons pas. Loin de nous l'intention de préconiser l'usage à outrance de ce site pour négocier des revenus financiers pour la municipalité ou pour les propriétaires pénalisés, mais, nous sommes assurés vous en conviendrez, mesdames et messieurs du B.A.P.E, qu'il faut tout de même être juste et équitable. Pourquoi, la Ville de Terrebonne et la M.R.C. des Moulins jouissent-ils de redevances très substantielles de la part de l'exploitant ? Pourtant, BFI paye des taxes municipales comme tout citoyen corporatif, alors, pourquoi ces compensations additionnelles ?

Est-ce que leurs citoyens subissent des préjudices plus importants que ceux des résidentes et résidents de Charlemagne ? Est-ce que les nuisances et irritants causés par cette entreprise envers ces entités municipales sont plus importants que ceux causés à la Ville de Charlemagne et à la M.R.C. de l'Assomption ? **La réponse est très évidente : NON.**

Nous exigeons que le promoteur soit tenu de verser à la Ville de Charlemagne, le même montant de redevances, calculé au prorata des résidences situées dans un rayon de 2 kilomètres du LES de Lachenaie, qu'il a versé à la Ville de Terrebonne (Lachenaie) depuis l'année 1995 ainsi que les montants qu'il versera pour les années à venir, ainsi que les sommes représentant les coûts de cueillette, transport et enfouissement des ordures ménagères encourus par la Ville de Charlemagne pour cette même période, tel qu'il le fait pour les résidents du secteur Lachenaie.

Nous souhaitons que les redevances ainsi reçues, soient remises en totalité aux contribuables de Charlemagne afin d'atténuer les dommages et les pertes ainsi encourues. Un pourcentage plus élevé de redevances devrait être accordé aux contribuables du secteur de la Presqu'Île, puisqu'ils sont les plus pénalisés.

CONCLUSION

Comme vous pouvez le constater, nous du PRM sommes très préoccupés par les effets négatifs que subissent quotidiennement les résidents de Charlemagne. Nous le sommes encore plus devant le projet présentement sous étude, qui s'il se devait d'être accepté, porterait atteinte de façon irrévocable à la qualité de vie de plusieurs générations à venir.

Toutefois, nous croyons aussi qu'il est de notre responsabilité en tant que parti politique municipal, ayant une implication dans la communauté, de soumettre des pistes de solution pouvant nous amener à régler définitivement cet épineux dossier. C'est le but visé par le dépôt de ce mémoire.

Bien sûr, il y a le Plan de Gestion des Matières Résiduelles de la CMM qui sera déposé bientôt. Ce bientôt est déjà trop tard ! Son application et les résultats de ce PGMR seront ressentis encore plus tard. Pendant ce temps, c'est notre région qui doit recevoir une très grande partie des déchets de la CMM.

Si seulement nous pouvions croire que d'autres solutions sont en étude ! Si seulement nous pouvions être rassurés quand à l'ampleur de l'agrandissement de ce site ! Si seulement on nous garantissait que ce site ne sera utilisé que pour un temps limité !

La demande est DÉMESURÉE !. Son étendue, l'amenant si près des zones déjà habitées est INACCEPTABLE ! L'empilement proposé est INADMISSIBLE !

Nous comptons sur les recommandations du Bureau d'Audiences Publiques de l'Environnement pour convaincre Monsieur le Ministre de l'exagération de la demande et de l'absolue nécessité de restreindre l'étendue de l'agrandissement afin de conserver une zone tampon de dimension acceptable entre les cellules d'enfouissement et les résidences existantes.

Il faut absolument interdire tout empilement des ordures afin de conserver la topographie actuelle des lieux.

Nous demandons aussi que le permis d'exploitation, s'il doit être prolongé, soit restreint à un maximum de 3 ans, afin d'inciter les intervenants à trouver des solutions plus sécuritaires pour notre santé et plus respectueuses de notre environnement.

Nous demandons que nos exigences concernant le contrôle des goélands, les odeurs nauséabondes et les redevances soient accordées telles que demandé, si l'exploitation de ce site devait continuer.

Nous vous remercions de l'opportunité qui nous est offerte de présenter ce mémoire.

M. Richard Ledoux
Chef
Parti du Renouveau Municipal/Équipe Richard Ledoux